

Une Perspective Juridique, Historique et Philosophique du Féminisme

*Assoc. Prof. Dr. Zeynep Özlem Üskül Engin**

Le féminisme est un courant sociologique, politique et juridique qui défend la nécessité de donner les mêmes droits aux femmes et aux hommes, de supprimer la discrimination entre la femme et l'homme et en même temps de prendre en considération la différence entre ses deux sexes.¹

L'idée de l'égalité entre les sexes est récente dans l'histoire des sociétés. Tout au long des siècles qui nous ont précédés, la conviction de l'infériorité naturelle des femmes était répandue. Même si les pays démocratiques ont accepté l'égalité des sexes, ceci n'est pas un sujet de consensus pour le monde entier: La femme n'est pas égale à l'homme ni sociologiquement ni juridiquement. Dans certains pays, le témoignage de deux femmes est nécessaire pour contrer celui d'un seul homme ou la part d'héritage des filles ne représente que la moitié de leurs frères ou bien certains lieux publics leur sont interdits ; la femme est toujours sous la dépendance d'un homme (soit son père soit son frère).² Même si le système juridique des pays musulmans est fort influencé par la religion, on peut parler de nouveaux codes qui changent à petits pas le statut de la femme. Par exemple le Maroc a accepté un nouveau code de la famille et il existe plusieurs preuves de modernisation au profit d'institutions plus démocratiques et égalitaires. Les changements faits dans le code sont assez importants: La femme majeure peut aussi conclure elle-même, sans

* Galatasaray Üniversitesi Hukuk Fakültesi, Hukuk Felsefesi ve Sosyolojisi Anabilim Dalı Öğretim Üyesi

¹ Güriz, Adnan; Hukuk Felsefesi, Siyasal Kitabevi, 7. Baskı, Ankara, 2007, p. 432.

² Ferrand, Michèle; Féminin Masculin, La Découverte, Paris, 2004, p. 3.

tuteur ou représentant légal, son propre mariage; elle reçoit également les moyens de parvenir sans obstacle ou renonciation à ses droits, à une dissolution de son mariage à sa demande et la polygamie est découragée.³ On peut donner aussi l'exemple de l'Algérie qui a fait des changements dans le code de la famille. La réforme consacre la responsabilité familiale placée sous l'autorité conjointe des époux. La femme accède à la tutelle des enfants pendant le mariage et lors de sa dissolution. L'aptitude légale au mariage a été fixée à 19 ans pour l'homme et la femme. Mais le régime discriminatoire à l'encontre de la femme n'a pas entièrement disparu (la polygamie, la répudiation n'ont pas été supprimées), mais atténué.⁴

Les pays occidentaux aussi ont parcouru un long chemin pour parler l'égalité des sexes. Même s'il y a eu (peu) de philosophes femmes, en dehors de la vie familiale la femme n'a pas eu de place à côté de l'homme. Le monde occidental et oriental a utilisé la différence des sexes pour répartir et reproduire la hiérarchie des rôles sociaux. Depuis les années 1970, le courant féministe essaie de critiquer les raisons de l'inégalité et cherche les raisons dans l'histoire. L'histoire du féminisme, met au jour la formation d'une catégorie « femme » et permet d'élargir l'investigation aux autres catégories socialement différenciées.⁵

Malgré les gains du féminisme dans les pays occidentaux comment expliquer la persistance de telles résistances à l'égalité ? A l'heure où les femmes sont plus actives, économiquement plus indépendantes, plus éduquées, plus libres de leurs maternités et de leurs familles, comment comprendre la constance de tant d'injustices professionnelles, juridiques et sociales ? Batinder ajoute à ce constat : « On peut même comparer

³ Laroche, Gisserot; F.; "Le Nouveau Code Marocain de la Famille: Innovation ou Archaisme?", *Revue de Droit Internationale et de Droit Comparé*, Tome: LXXXII-2005, p. 335-337.

⁴ Saïdi, Kamel; "La Réforme du Droit Algérien de la Famille: Pérennité et Rénovation", *Revue Internationale de Droit Comparé*, 2006, p. 119.

⁵ C'est pourquoi plusieurs courants féministes et les homosexuels sont solidaires; voir Berghan, Selin; Lubunya: *Transseksüel Kimlik ve Beden*, Metis Yayınları, İstanbul, 2007, p. 17; Karadağ, Nergiz; *Avrupa İnsan Hakları Sözleşmesi ve Türk Hukuku Kapsamında Cinsel Azınlık Hakları*, Mémoire Non Publié, İstanbul, 2007, p. 79; Connell, R.W.; *Toplumsal Cinsiyet ve İktidar*, Traduit par Cem Soydemir, Ayrıntı Yayınları, İstanbul, 1998, p. 9.

sans rougir la condition des ‘Européens’ avec celle des ‘Orientales’ et affirmer que partout les femmes, parce qu’elles sont des femmes, sont des victimes de la haine et de la violence ». ⁶ Plusieurs points de recherches se révèlent: anthropologiques, sociologiques, historiques, juridiques, économiques. Mais la domination de l’homme, à l’œuvre dans les sociétés démocratiques, émerge ainsi d’une analyse historique qui rend compte de l’impossible accès à l’égalité hors d’une identité de liberté. Dans ce sens l’histoire du féminisme, conçue en terme de rapports entre les sexes, permet de renouveler l’épistémologie de différents champs historiques: de l’histoire des représentations à l’histoire politique.

La Priorité de l’Homme.

Pendant plusieurs siècles la place de la femme dans la société était son domicile. La femme n’avait pas de statut juridique, ni politique dans les démocraties antiques. Hesiodos disait que « Tout homme a la possibilité de disposer des règles sur sa femme et ses enfants ». ⁷ Et d’après Platon les femmes doivent être communes et il est important que les enfants ne connaissent pas leurs pères et les bébés qui seront séparés de leurs mères, seront mis dans les crèches sous le contrôle de l’Etat. ⁸ Aristo qui était aussi un philosophe important de l’Antiquité n’allait pas aussi loin que Platon mais lui aussi pensait que la femme n’était pas égale à l’homme et devait vivre sous l’autorité de celui-ci. ⁹

L’état de la femme n’a pas changé pendant la souveraineté de l’Empire Romain même si celui-ci a fondé un système juridique important. La femme n’ayant pas de compétence juridique vivait sous l’autorité de *pater familias* (chef de la famille) qui était omnipotent dans son domicile. Elle

⁶ Batinder, Elisabeth; Fausse Route, Odile Jacob, Paris, 2003, p. 11-12.

⁷ Güriz, p. 432.

⁸ Platon; Devlet, Traduit par Sabahattin Eyüboğlu, M. Ali Cimcoz, Remzi Yayınevi, 8. Bası, İstanbul, 1995, p. 460 c.

⁹ Dinçkol, Bihterin; “Aristo ve Rousseau’da Kadın-Erkek Eşitsizliği”, Facultatis Decima Anniversaria, Marmara Üniversitesi Hukuk Fakültesi 10. Yıl Armağanı, İstanbul, 1993, p. 180-181.

devait faire trois enfants pour pouvoir être héritier, mais de l'autre côté elle était obligée de quitter son bébé si *pater familias* ne le voulait pas.¹⁰

L'adoption de la doctrine de Jésus n'a pas changé la place de la femme même si elle affirmait que sans exception (homme- femme, esclave- chef de famille) tout le monde était égal et précieux devant Dieu parce que tous sont des créatures de Dieu, promis à une bienheureuse égalité au Paradis.¹¹ Mais de l'autre côté la propagation du christianisme n'a pas apporté l'idée de l'égalité mais une conception plutôt patriarcale: le statut de la femme qui est inférieure à l'homme, la femme qui provenait d'un os d'Adam, qui est responsable du premier péché étaient la base de cette conception.¹² La femme devait obéir son mari, comme elle obéit au bon Dieu, comme Jésus est le chef de l'église, le mari est le chef de la femme.¹³ Plus tard la Réforme n'a pas changé le statut de la femme, d'après Luther la femme devait enfanter autant qu'elle pouvait même si cela pourrait causer sa mort. Les femmes étaient souvent frappées par la violence une fois qu'elle se sont trouvées mariées et le mauvais traitement n'était pas une des causes du divorce.¹⁴

Au Moyen Age le statut de la femme se déterminait par le statut de sa famille, sa richesse et le pouvoir de ses fils. Elle avait deux devoirs principaux: aider et aimer son mari¹⁵ et mettre au monde des enfants. La femme était responsable de la maison, de sa famille¹⁶, des relations avec

¹⁰ Üskül Engin, Zeynep Özlem/ Karaman, Başak; "Roma'da İmparatorluğu'nda ve Roma Hukukunda Ailenin Toplumsal Temelleri", Galatasaray Üniversitesi Hukuk Fakültesi Dergisi, S: 1, 2006, p. 278.

¹¹ Le Bras-Chopard, Armelle; "Egalité", Femmes, Genre et Société, La Découverte, Paris, 2005, p. 77.

¹² Voir aussi Duby, Georges; Şövalye, Kadın ve Rahip, Feodal Fransa'da Evlilik, Traduit par Mehmet Ali Kılıçbay, Ayrıntı Yayınları, İstanbul, 1991, p. 36.

¹³ Berktaş, Fatmağül; Tektanlı Dinler Karşısında Kadın, Metis Yayınları, İstanbul, 2000, pp. 98-103.

¹⁴ Smith, Preserved; Rönesans ve Reform Çağı/ Bir Sosyal Arka Plan Çalışması, Traduit par Serpil Çağlayan, Türkiye İş Bankası Kültür Yayınları, İstanbul, 2001, p. 67.

¹⁵ Vecchio, Sylvana; "İyi Karı", Kadınların Tarihi- Ortaçağın Sessizliği, Traduit par Ahmet Fethi, Tome: II, Türkiye İş Bankası Yayınları, İstanbul, 2005, p. 110.

¹⁶ Pionnier, Françoise; "Kadınların Dünyası", Kadınların Tarihi- Ortaçağın Sessizliği, Traduit par Ahmet Fethi, Tome: II, Türkiye İş Bankası Yayınları, İstanbul, 2005, p. 309.

l'église. Son pouvoir politique dépendait de sa richesse: même s'ils ont été construits au nom du mari et de femme, au cas où le mari décédait, la femme devait avoir assez de patrimoines pour pouvoir fonder des lieux religieux pour y passer le reste de sa vie.¹⁷ Les femmes se fiançaient à l'âge d'enfant et se mariaient très tôt¹⁸ (les fiancés devaient avoir au moins sept ans)¹⁹ sans qu'on leur demande avec qui elles voulaient se marier (la femme était entre le père et le mari un objet d'échange silencieux ou de présent d'après leurs intérêts mutuels²⁰) et si elles voulaient se marier (« jusqu' à époque une récente en Europe, le père avait le pouvoir se disposer de sa fille, de décider de son mariage sans tenir aucun compte de ses sentiments »²¹) et si elles ne se mariaient pas elles pouvaient choisir la vie de monastère.²² Donc le sort de la femme était ou le mariage ou le couvent! Ainsi le mariage était une union d'intérêt pour la famille et une institution de sécurité pour la femme²³ et pour la suite de la race qui assure le pouvoir surtout pour les aristocrates.²⁴

Entre les années 1500 et 1800 l'éducation des filles était en principe entre les mains des mères ou -pour celles qui appartiennent à l'aristocratie-

¹⁷ Fonay Temple, Suzanne; "Beşinci Yüzyıldan Onuncu Yüzyıla Kadınlar", Kadınların Tarihi- Ortaçağın Sessizliği, Traduit par Ahmet Fethi, Tome: II, Türkiye İş Bankası Yayınları, İstanbul, 2005, p. 182.

¹⁸ Duby, Georges; Erkek Ortaçağ, Aşka Dair ve Diğer Denemeler, Traduit par Mehmet Ali Kılıçbay, Ayrıntı Yayınları, İstanbul, 1991, p. 47.

¹⁹ Duby, Georges/Barthélemy, Dominique/ De La Roncière; Özel Hayatın Tarihi-Feodal Avrupa'dan Rönesans'a, Traduit par Roza Hakmen, Préparé Par: Ariès, Philippe/ Duby, Georges, Yapı Kredi Yayınları, İstanbul, 2002, p. 141.

²⁰ Frogoni, Chiara; "Tasavvur Edilmiş Kadın", Kadınların Tarihi- Ortaçağın Sessizliği, Traduit par Ahmet Fethi, Tome: II, Türkiye İş Bankası Yayınları, İstanbul, 2005, p. 356. Pionnier, Françoise; "Kadınların Dünyası",

²¹ Mill, John Stuart; L'Asservissement des Femmes, Traduit par Marie-Françoise Cachin, Petite Bibliothèque Payot, Paris, 2005, p. 67.

²² L'Hermite- Leclercq, Paulette; "Feodal Düzen", Kadınların Tarihi- Ortaçağın Sessizliği, Traduit par Ahmet Fethi, Tome: II, Türkiye İş Bankası Yayınları, İstanbul, 2005, p. 204. Fonay Temple, p. 180.

²³ Bloch, Marc; Feodal Toplum, Traduit par Mehmet Ali Kılıçbay, Doğu Batı Yayınları, Ankara, 2005, p.195.

²⁴ Solinas, Piergiorgio; "Aile", Traduit par Aykut Derman, Akdeniz, Préparé par Fernand Braudel, Metis Yayınları, İstanbul, 2007, p. 201.

des couvents. Entre la culture des hommes et des femmes, il existait très peu de communication. La femme qui s'occupait du ménage représentait la culture privée et l'homme celle du public. Mais entre Renaissance et la Révolution Française plusieurs personnes –hommes et femmes- grâce à l'évolution de l'éducation ont fait connaissance avec la lecture, la dictée et les mathématiques. Mais il faut ajouter que les filles n'ont pas eu l'occasion de bénéficier de cette démocratisation de l'éducation. L'éducation des filles était limitée, le ménage devait venir avant toute autre chose –donc le mariage était toujours le sort de la femme- et l'éducation du latin ne pouvait être que pour les hommes.²⁵

Mais heureusement qu'il existait des philosophes et hommes littéraires comme Erasme, Rabelais, Molière qui pensaient sur le problème et ne voyant pas de différence entre les sexes du point de vue d'éducation, essayaient de montrer que les femmes partageaient les mêmes talents et habilités.²⁶

A partir du 16ième siècle, surtout en France il y a eu une convergence progressive entre le modèle familial et le modèle politique. Les philosophes soutenant l'absolutisme ont vu dans la famille la représentation idéale du pouvoir monarchique.²⁷ Cette approche d'un côté a incité les législateurs à intervenir dans le domaine familial pour encadrer strictement la famille et corriger les écarts au modèle idéal envisagé par les théoriciens et de l'autre côté a affaibli le contrôle de l'Eglise sur le mariage. Autorité, stabilité et continuité étaient donc les caractéristiques du modèle familial que souhaitait soutenir l'Etat monarchique et dans ce modèle comme le roi l'est de son peuple, le mari est le chef de la famille.²⁸

²⁵ Sonnet, Martine; "Bir Kızı Eğitmek", Kadınların Tarihi-Rönesans ve Aydınlanma Çağı Paradoksları, Traduit par Ahmet Fethi, Tome: III, Türkiye İş Bankası Yayınları, İstanbul, 2005, p. 101-102.

²⁶ Sonnet, p. 103-105.

²⁷ Comme Bodin qui pensait que la femme devait être éloigné des Courts, des assemblées publiques, des fonctions militaires et qu'elle devait s'occuper du ménage. Ce modèle étant tout à fait patriarcal, faisait naturellement le mari, le chef de la famille. Voir Zemon Davis, Natalie; « Siyasette Kadınlar », Kadınların Tarihi-Rönesans ve Aydınlanma Çağı Paradoksları, Traduit par Ahmet Fethi, Tome: III, Türkiye İş Bankası Yayınları, İstanbul, 2005, p.160.

²⁸ Perrier, Sylvie; "L'Etat, la Famille et le Droit, d'Hier à Aujourd'hui: L'Exemple de Re-

Après 17^{ème} siècle le problème de l'éducation des femmes se portait sur un niveau plus pratique: on se demandait où et comment les filles devaient prendre une éducation. Ceci est dû à l'augmentation du taux des femmes dans la population et par conséquence les femmes devaient s'occuper des affaires commerciales.²⁹ Cette évolution ouvrait les portes des écoles aux femmes.³⁰ Mais quand même, l'approche patriarcale et les devoirs des femmes (se marier, respecter son mari, s'occuper de ménage, mettre au monde des enfants) demeuraient toujours.

L'Influence du Siècle des Lumières.

Le dix-huitième siècle dans le discours des philosophes des Lumières, même dans les domaines les moins illuminés, c'était un siècle d'illumination. Tout le monde pouvait être illuminé parce qu'il était un être humain. Mais qui avait vraiment ce droit, qui pouvait s'en servir?³¹ Qui était cet individu défini d'une façon abstraite et universelle ?

Les Lumières se base sur la raison et apprécie la valeur de l'être humain. Donc logiquement toute personne qui est majeure et qui n'est pas affectée d'une maladie mentale devrait posséder certains droits et libertés. Les enfants qui n'ont pas encore leur complète raison étaient restés à la marge, les fous qui ne l'ont pas ou ne l'ont plus n'avaient pas les mêmes droits que les hommes possédaient. Quant à la situation des femmes, dans l'état de nature pour Hobbes et Rousseau, l'homme et la femme étaient égaux, c'est seulement après les premiers regroupements humains que les inégalités naturelles se muent en inégalité sociale.³²

mariage Dans la France d'Ancien Régime", *Famille et Rapports de Sexe*, Tome 2, Les Editions du Remue-Ménage, Montréal, 2007, p. 57.

²⁹ Voir aussi Lee, Stephen J.; *Avrupa Tarihinden Kesitler*, Traduit par Ertürk Demirel, Dost Kitabevi, Ankara, 2002, pp. 93-99.

³⁰ Sonnet, p. 105-107.

³¹ Crampe-Casnabet, Michèle ; " Onsekizinci Yüzyıl Felsefesinin Bir Örneği", *Kadınların Tarihi-Rönesans ve Aydınlanma Çağı Paradoksları*, Traduit par Ahmet Fethi, Tome: III, Türkiye İş Bankası Yayınları, İstanbul, 2005, p. 303.

³² Le Bras-Chopard, p. 77, Güriz, Adnan; *Feminizm, Postmodernizm ve Hukuk*, Ankara Üniversitesi Hukuk Fakültesi Yayınları, No: 521, Ankara, 1997, p. 14.

Les philosophes des Lumières ont essayé de conceptualiser la différence entre homme et femme. Les femmes sont encore stigmatisées par leurs statuts inférieurs et en plus en faisant effort pour le réconcilier avec le principe de l'égalité qui se base sur le droit naturel. Les philosophes ont défini le rôle social de la femme: femme et mère. La femme n'avait toujours pas de rôle politique (en dehors de Condorcet qui l'acceptait). La seule raison d'existence de la femme était l'homme.³³ Les révolutionnaires ont continué à voir la place de la femme dans son domicile et elle appartenait au domaine privé et leur éducation était souvent limitée à cause de ce prétexte³⁴. La femme est exclue des droits politiques et des fonctions publiques³⁵: comme dans plusieurs autres pays, les femmes du pays de la Révolution ont du attendre le droit de vote plus d'un siècle (jusqu'en 1945).³⁶ Dans très peu de temps les femmes avaient compris que la révolution française qui s'élève sur les idées des philosophes naturalistes a finalement apporté l'égalité, la liberté et la **fraternité !** entre les H(h)ommes. En fait, l'individu dont parlaient les philosophes d'une façon abstraite avait une identité d'un homme bourgeois, blanc et européen.³⁷

Mais comme la Révolution avait touché toutes les classes sociales, la définition de l'individu, le pouvoir, le statut de la femme aussi a été affecté. La révolution a causé de nouveaux problèmes comme la place de la femme dans l'ordre familial et aussi dans la société politique. Mais comment ?³⁸

La Révolution Française même si elle n'a pas changé totalement la situation de la femme, elle représentait une époque qui annonce un changement dans l'histoire de la femme. Cette époque contient plusieurs phi-

³³ Crampe-Casnabet, p. 331.

³⁴ Rousseau, Jean Jacques; Emile ou de l'Education, Garnier- Flammarion, Paris, 1966, p. 475.

³⁵ Sonnet, p. 109.

³⁶ Yalom, Marilyn; Kan Kardeşler/ Kadınların Belleğinde Fransız Devrimi, Çitlembik Yayınları, İstanbul, 2004, p. 16.

³⁷ Berktaş, Fatmagül; Tarihin Cinsiyeti, Metis Yayınları, İstanbul, 2003, p. 18.

³⁸ Sledziwski, Elisabeth, G.; "Dönüm Noktası Olarak Fransız Devrimi", Kadınların Tarihi-Devrimden Dünya Savaşına Feminizmin Ortaya Çıkışı, Traduit par Ahmet Fethi, Tome: IV, Türkiye İş Bankası Yayınları, İstanbul, 2005, p. 39.

losophes qui réfléchissent sur la relation entre les sexes et qui discutent sur le problème de la femme en tant qu'un principe central de la pensée politique.³⁹ Même si personne ne voulait accorder une place aux femmes dans la vie politique, au moins ceci était le sujet d'une discussion. Et pour cette raison on voyait des théoriciens comme Bonald et Burke qui critiquaient la Révolution parce qu'elle a apporté un système qui a donné aux femmes la liberté et ceci avait desserré le lien du mariage qui n'était plus qu'un contrat civil qu'on pourrait facilement s'en débarrasser.⁴⁰ Et une femme qui a la liberté de choisir son mari (liberté civique) pourrait penser avoir un jour la liberté politique.⁴¹

Avec la Révolution Française les femmes ont aperçu qu'elles ne sont pas des enfants, qu'elles n'étaient pas obligées d'être assujetties à un homme. Plusieurs lois concernant le statut civil, en apportant des droits égaux, donnaient un statut égal au mari et à la femme.⁴² Les hommes étaient donc contre les droits politiques des femmes mais ils étaient pour des lois civiles qui changeaient la place de la femme dans la famille. La réponse réside dans le fait que les femmes soient toujours « des objets » des lois révolutionnaires.⁴³ Elles n'étaient pas des citoyennes mais les femmes où les filles des citoyens.⁴⁴ Tant qu'elles étaient d'accord seulement pour une personnalité civile et qu'elles ne réclamaient aucun droit pour changer la société, elles recevaient de respect et elles pourraient garder la liberté dont les hommes leur accordaient. La nature voulait toujours que la femme reste à la maison. L'inverse ne pourrait être pensé, déjà c'était assez banal de voir soudain les paysans dans l'Assemblée Générale.⁴⁵ C'était la façon de voir les choses des jacobins et tous les autres hommes qui avaient des idées révolutionnaires.

³⁹ Sledziewski, p. 39.

⁴⁰ Sledziewski, p. 41.

⁴¹ Sledziewski, p. 43.

⁴² Sledziewski, p. 42.

⁴³ Sledziewski, p. 44.

⁴⁴ Sledziewski, p. 51.

⁴⁵ Sledziewski, p. 43-44.

Le 19. siècle était une époque où on a compris que l'espèce humaine pouvait être changée. La façon de comprendre la relation entre l'homme et le monde a pris de nouvelles formes. En conséquence, les conceptualisations concernant les femmes, mêmes si elles résistent à la transformation, sont devenues instables et les philosophes ont montré leurs réactions.⁴⁶

En étant la conséquence obligatoire de l'apparition de l'individu, la possibilité de la libération de la femme était devenue une obsession pour les philosophes –naturellement tous hommes- du dix-neuvième siècle. Les uns supposaient que la relation entre les sexes serait paisible, mais les autres attendaient le commencement d'une guerre.⁴⁷ A l'aube du dix-neuvième siècle, réfléchir sur l'inégalité des sexes paraissait un problème urgent. Par conséquence cette époque a donné naissance aux plusieurs discussions philosophiques, surtout sur les femmes et la différence des sexes.⁴⁸

Les philosophes du dix-neuvième siècle se sont intéressés surtout aux problèmes juridiques, mais pas directement au droit qui prend la femme comme « objet », plutôt à la relation du mari et femme, donc au mariage. Ils ne se posaient pas la question suivante: La femme est-elle un sujet du droit ou est-elle la servante de son mari? Ceci était une question secondaire. Fichte, Hegel et Kant étaient au milieu de ses discussions philosophiques, juridiques.⁴⁹

Quelque soit l'approche de ces philosophes sur le mariage, ils se retrouvaient autour se la pensée suivante : La femme est dépendante de sa famille et elle accepte de se sacrifier pour son mari et pour sa vie familiale. Et comme c'est grâce à la femme l'espèce humaine peut continuer, ceci est rationnel et n'est pas contradictoire avec la raison ni la liberté. Il va de soi la dépendance de la femme l'empêche d'avoir une personnalité civile

⁴⁶ Fraisse, Geneviève; "Cinsel Farklılığın Felsefi Bir Tarihi", Kadınların Tarihi-Devrimden Dünya Savaşına Feminizmin Ortaya Çıkışı, Traduit par Ahmet Fethi, Tome: IV, Türkiye İş Bankası Yayınları, İstanbul, 2005, p. 52.

⁴⁷ Fraisse, p. 53.

⁴⁸ Fraisse, p. 53.

⁴⁹ Fraisse, p. 53.

(Kant)⁵⁰ –Pourtant ce n'était pas Kant qui affirmait que tout être humain devait être considéré non comme un moyen mais comme une fin ?- En plus si elle pouvait montrer une présence dans le monde politique, elle préférerait sa représentation par l'intermédiaire de son mari (Fichte)⁵¹. Et à ces philosophes allemands s'ajoutait Proudhon qui affirmait que la femme est l'auxiliaire de l'homme et n'est qu'un être entre l'Homme et l'animal⁵² et aussi Comte qui pensait que les femmes sont dans l'état d'une enfance radicale et d'où leurs places ne peut être que dans la maison, elles ne sont pas égales aux hommes mais seulement leurs compagnons.⁵³

Mais il existait des hommes qui étaient restés sous l'influence des vents de liberté comme les romantiques allemands, en particulier Schlegel qui refusait les credos normatifs de l'époque. L'approche moderne de Schlegel a causé un scandale car il interrogeait la qualification traditionnelle de l'intelligence de la femme et en discutant le plaisir corporel et psychique, il essayait de voir la différence des sexes du point de vue de la liberté. Même s'il n'a pas été aussi célèbre que Schlegel, Fourier a fait un autre scandale en France. Fourier protestait les droits de l'Homme car ceci n'était qu'un masque qui cachait la vérité. Tout commençait avec l'économie capitaliste et le premier vice était le droit de la propriété. A cause de ce système économique la femme était acceptée comme sexe faible. D'après l'utopie de Fourier, le bien-être de l'humanité était lié à l'émancipation de la femme. Ses idées influenceront un peu plus tard Marx qui allait dire que tous les hommes et femmes sont égaux et il allait ajouter que le mariage en tant qu'un système de propriété où la femme est considérée comme un bien devait être démoli. Et la libération des femmes et de la nouvelle forme de la famille se réalisera grâce à l'économie, non pas au droit.⁵⁴ Engels aussi ne pensait pas très différemment de Marx: d'après lui l'une des idées la plus critiquable des Lumières est la suivante : « Au début de toute société la femme est l'esclave de l'hom-

⁵⁰ Güriz, p. 31.

⁵¹ Fraisse, p. 55.

⁵² Fraisse, p. 69.

⁵³ Fraisse, p. 63.

⁵⁴ Fraisse, p. 56-58, 67-68.

me »⁵⁵. Engels en s'opposant à cette approche, essayait de montrer que dans plusieurs sociétés – même dites par les européens « sauvages »-, la femme est libre et elle a une place respectueuse. A cause de la complicité qui existe entre l'économie et le droit, le patriarcat est né et avec le mariage la femme est devenue un sujet de son mari. Pour cette raison Engels affirmait que le mariage n'était pas une forme de relation idéale. Il voyait un antagonisme entre l'homme et la femme comme une opposition de classe, dans laquelle la femme joue le rôle du prolétariat et le mari celui de la bourgeoisie.⁵⁶ Quant aux philosophes anglais, leurs idées sur ce problème n'avaient pas de conformité. Bentham qui est un des fondateurs de l'utilitarisme, pensait au début que les femmes sont dépendantes aux hommes et ceci empêchait le fait qu'elles soient citoyennes. Mais plus tard malgré ses doutes, il a accepté le droit de vote pour les femmes aussi.⁵⁷ James Mill qui était au début plus démocrate que Bentham, affirmait que les intérêts des individus qui sont indéniablement recouverts dans les intérêts des autres, ne devraient pas avoir un droit de vote. Les intérêts d'une femme sont recouverts dans ceux de son mari et c'est pourquoi elle n'avait pas besoin de réclamer un tel droit. Un homme philosophe qui veut reconnaître aux femmes des droits civiques reste rare dans l'histoire. Mais son fils James Stuart Mill a soutenu l'égalité des sexes et il a même écrit un livre intitulé « L'asservissement Des Femmes ». Dans son livre, il a essayé de montrer comment la femme est devenue la servante de l'homme, pour ceci il accusait le mariage. La femme que décrit Mill est un être idéalisé et au nom du bonheur de la femme, il demande le libre accès à toutes les professions.⁵⁸ La liberté devrait exister pour tout le monde et les femmes comme les hommes possèdent tous les droits dans la vie civile et politique. Le mariage ne peut annuler les droits de la femme.⁵⁹ Ce qu'il voulait c'était plus que le droit de vote, l'amélioration du sort de la femme en tant qu'individu qu'il s'attachait, au nom d'un individualisme libéral.

⁵⁵ Engels, Friedrich; Ailenin, Özel Mülkiyetin ve Devletin Kökeni, Traduit par: Kenan Sommer, Sol Yayınları, Ankara, 1971, p. 79, 83.

⁵⁶ Engels, p.105.

⁵⁷ Fraisse, s. 58.

⁵⁸ Mill, John Stuart; L'asservissement des Femmes, Petite Bibliothèque Payot, Traduit par : Marie-Françoise Cachin, Paris, 2005, p. 98.

⁵⁹ Fraisse, p. 71.

Son approche étant tout à fait différente, il n'envisageait pas les femmes en tant que classe opprimée et où il sous-estime le poids économique de ce groupe social.

Même si le libéralisme et le féminisme ont les mêmes origines, les défenseurs de ce deux courants se sont opposés car ils ne s'entendent pas sur le point où il faut tracer la frontière entre le domaine privé et public. Et l'individu du libéralisme est un individu abstrait, les féministes ne se contentent pas de cet individu et disent que cet individu représente en fait un homme. Le libéralisme en constituant son individu abstrait utilise une dichotomie comme public/ privé, rationnel/ sentimental, naturel/ historique et justifie l'une contre l'autre, en crée une hiérarchie. Dans cette dichotomie le domaine social et politique est supérieur à celui du privé. Cette dichotomie est la base de la séparation du monde masculin et féminin.⁶⁰

Le Féminisme se Profile à l'Horizon...

Dans cette atmosphère de débat, la fin du dix-neuvième siècle préparait plusieurs changements juridiques pour les femmes. C'était le début de la victoire mais il y avait encore beaucoup de chemin pour obtenir un résultat juridique et social. Le 19. siècle était une époque où on a compris que l'espèce humaine pouvait être changé. La façon de comprendre la relation entre l'homme et le monde a pris de nouvelles formes. En conséquence, les conceptualisations concernant les femmes, mêmes si elles résistent à la transformation, sont devenues instables et les philosophes ont montré leurs réactions.⁶¹

En étant la conséquence obligatoire de l'apparition de l'individu, la possibilité de la libération de la femme était devenue une obsession pour les philosophes du dix-neuvième siècle –naturellement tous hommes-.

⁶⁰ Çağlar, Fatma İrem; "Feminist Perspektiften İnsan Hakları", *Hukuk Felsefesi ve Sosyolojisi Arkivi*, İstanbul Barosu Yayını, İstanbul, 2003, s. 75.

⁶¹ Fraisse, Geneviève; "Cinsel Farklılığın Felsefi Bir Tarihi", *Kadınların Tarihi-Devrimden Dünya Savaşına Feminizmin Ortaya Çıkışı*, Traduit par Ahmet Fethi, Tome: IV, Türkiye İş Bankası Yayınları, İstanbul, 2005, p. 52.

Mais on peut voir aussi les femmes qui fondent des associations pour attirer l'attention aux problèmes des femmes. Cet effort a donné des résultats juridiques et sociaux: dans plusieurs pays les femmes ont obtenu le droit de vote pendant ce siècle (aux Etas-Unis en 1920, au Canada en 1918, en France 1944, en Allemagne 1918, en Suisse -suites de 82 référendums- en 1971), l'éducation des femmes est devenue plus importante et les femmes ont obtenu plus de sécurité sociale. Mais ce qui étaient fait, étaient toujours insuffisant.

Les féministes ont attiré l'attention sur le droit en tant qu'un instrument de communication car il gère les relations sociales, donc la place de la femme dans la société. Les féministes accusent le droit à cause de son langage et son système patriarcal. D'un côté au niveau de principes juridiques le droit reprend les mots de liberté, d'égalité qui sont des termes utilisés pour tout le monde donc d'une façon objective, mais de l'autre côté il leur donne un sens spécifique, subjectif.⁶² Si on se demande pourquoi cette situation contradictoire apparaît, la réponse réside dans la double fonction du droit: le droit a tout d'abord une fonction de gestion, dans ce cas il utilise un langage technique mais il utilise aussi un langage idéologique qui sert à remplir une fonction de légitimation en donnant aux valeurs sociales l'autorité de la règle. Et d'après les féministes c'est justement là où les problèmes commencent parce que avec cette fonction le droit devient un acteur du camouflage de la différence de sexe. Ainsi à travers son concept abstrait et impersonnel de « sujet de droit », pendant des siècles le droit n'a pas pris en compte la situation des femmes. Souvent le droit a fait silence sur le corps, la sexualité. La femme était assignée à un lieu (le foyer), à une fonction (être la femme de quelqu'un et la mère de ses enfants, très longtemps elle était exclue des fonctions publiques), parfois à une nationalité (celle de son mari).⁶³

D'après les féministes, les femmes n'ont eu rien à dire juridiquement et elles n'ont pas existé longtemps pour le droit et maintenant elles doivent apprendre à utiliser le droit pour le transformer, pour que le droit ait un

⁶² Demichel, Francine; "Concepts Juridiques et Différence Sexuelle", Lectures de la Différence Sexuelle, Des Femmes, Paris, 1994, p.151-152.

⁶³ Demichel, p. 154.

langage libérateur. Il faut lutter à un double niveau: « d'une part pour que la réalité se conforme au droit, pour que le social rejoigne le juridique ». ⁶⁴ C'est pourquoi les femmes doivent se trouver une place dans la vie politique, sinon les hommes continueront à lutter pour conserver leur chasse gardée: les lieux de pouvoir. ⁶⁵ Et sans être au pouvoir les femmes ne pourront rien transformer. Avoir le droit de vote ne veut surtout pas dire que la femme a trouvé une place dans la vie politique, au droit de vote doivent s'ajouter le droit égal à l'éducation, au travail, à la sécurité sociale... pour pouvoir parler de l'émancipation de la femme. Et ceci a commencé à petits pas vers les années 1950.

En 1949 Simone de Beauvoir a publié son œuvre célèbre : « Le Deuxième Sexe ». D'après Beauvoir, le problème de l'émancipation de la femme existe depuis toujours, mais le responsable n'est pas seulement l'homme. La femme aussi doit s'en rendre compte sa responsabilité et elle doit échapper à son destin tracé par les hommes. ⁶⁶ Les femmes comme Beauvoir ont commencé à discuter sur les problèmes des femmes et dans le temps elles commencent à devenir nombreuses

Avec les années 1970 surtout en Europe, il devient facile de parler d'une « femme émancipée ». Cette femme est une femme qui gagne sa vie et celle de ses enfants, a la possibilité de quitter un homme qu'elle ne veut plus supporter. La conséquence: le nombre de divorce ne cesse d'augmenter et peu à peu le mariage traditionnel se vide de son contenu. ⁶⁷ La rapide diffusion de la pilule contraceptive à partir du début des années 70 va conduire à son terme le processus de dissociation de la sexualité et de la procréation. ⁶⁸ Le contrôle médical de procréation et de fécondité (contraception et avortement ⁶⁹ -ce qui fait la procréation d'un

⁶⁴ Demichel, p. 153.

⁶⁵ Batinder, p. 15.

⁶⁶ Güriz, p. 21.

⁶⁷ Batinder, pp. 11-12.

⁶⁸ Bozon, Michel; "Femmes et Sexualité, Une Individualisation Sous Contraire", Femmes, Genre et Société, La Découverte, Paris, 2005, p. 106.

⁶⁹ Voir Bajos, Nathalie/ Ferrand, Michèle ; "Contraception et Avortement" , Femmes, Genre et Société, La Découverte, Paris, 2005, pp. 114-121.

objet de préoccupation et des capacités récentes⁷⁰) a doté les femmes d'un pouvoir sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Cette Révolution a signé la fin du patriarcat. La femme possédant son corps, elle se mariait si elle voulait, elle restait mariée si elle voulait, sinon elle divorçait et elle donnait au monde des enfants si elle voulait en avoir. Naturellement l'image de la femme traditionnelle s'effaçait pour laisser la place à une autre femme qui est plus virile, plus forte, maîtresse d'elle-même. Et la conséquence politique: l'égalité des sexes devenait l'ultime critère d'une véritable démocratie qui devait se concrétiser par l'intermédiaire des dispositions juridiques. Cette évolution a montré ses indices sur des tentatives de régulation juridique même si elles n'ont jamais empêché la contraception et l'avortement à être l'objet de luttes sociales permanentes autour d'arguments religieux, moraux, philosophiques, médicaux et naturellement de genre.⁷¹

Dix ans après, on peut voir les femmes comme les précurseurs de la réinterprétation des notions comme la démocratie, les droits de l'Homme, la sécurité du monde, l'environnement et encore d'autres notions sociales. Les féministes continuent toujours à critiquer la fonction des droits de l'Homme, car elle consiste à protéger seulement les groupes privilégiés dans la société. En conséquence, les simples droits des femmes ne sont pas pris en considération et le droit est resté muet contre la violence conjugale.⁷²

Finalement on peut dire que dans le temps peu à peu la définition juridique, politique et philosophique du principe d'égalité a changé. La genèse de la notion de discrimination⁷³, l'apport des problématiques en termes de rapports sociaux de sexe et de division de travail, la liberté des

⁷⁰ Gardey, Delphine; "Procréation, Corps, Sciences et Techniques au XX. Siècle", Femmes, Genre et Société, La Découverte, Paris, 2005, p. 131.

⁷¹ Perin, Eliane/Dupanloup, Anne/ Berthoud, Marianne/ Dumont, Patricia/ Bianchi-Demicheli, Francesco; "Contrôle de la Fécondité, Avortement et Contraception: La Situation Suisse", Famille et Rapports de Sexe, Tome 2, Les Editions du Remue-Ménage, Montréal, 2007, p. 113.

⁷² Çağlar, p. 76.

⁷³ Voir Lanquetin, Marie-Thérèse; "Discrimination", Femmes, Genre et Société, La Découverte, Paris, 2005, pp.85-93.

femmes à disposer leurs corps (la contraception et l'avortement⁷⁴-), les différences et inégalités entre hommes et femmes en matière de sexualité, de violences conjugales⁷⁵, de santé, la socialisation des filles, les politiques familiales, la participation des femmes à la vie politique⁷⁶, la relation entre travail et famille, l'harcèlement sexuel au travail⁷⁷, écarts de salaire⁷⁸ sont les nouveaux problèmes de ce siècle.

Quand le statut juridique et l'état politique de la femme change, son rôle social change-t-il ? C'est vrai qu'avec des dispositions juridiques, plusieurs pays européens ont résolu pas mal de problèmes. Pour améliorer la place de la femme dans la société, les gouvernements nationaux et les organisations internationales ont préparé des programmes, projets concernant la situation de la femme. Ces efforts ont été un grand pas vers la prise en considération du problème. Certes il en reste toujours et il faudra continuer encore à lutter contre la discrimination des femmes. Et il ne faut pas oublier que le courant féministe est né dans les pays occidentaux. Le féminisme occidental prend en considération les problèmes des femmes occidentales ce qui veut dire que les notions dont les féministes ont utilisées sont peu connues dans les pays orientaux et les pays orientaux ont tout à fait d'autres problèmes provenant de la religion, de la conception différente de la vie, de l'économie, des mœurs: les Européens ne connaissent pas la vendetta, le crime d'honneur.⁷⁹ Ceci exige un féminisme plus étendu, plus universel qui pourra trouver des solutions pour toutes les femmes.

⁷⁴ Voir Bajos, Nathalie/ Ferrand, Michèle ; "Contraception et Avortement" , Femmes, Genre et Société, La Découverte, Paris, 2005, pp. 114-121.

⁷⁵ Jaspard, Maryse; Les Violences Contre les Femmes, La Découverte, Paris, 2005, p. 72.

⁷⁶ Voir Paoletti, Marion; " Femmes et Partis Politiques", Femmes, Genre et Société, La Découverte, Paris, 2005, pp. 315-322. Et aussi Sineau, Mariette ; « Vote et Participation Politique", Femmes, Genre et Société, La Découverte, Paris, 2005, pp. 299-306.

⁷⁷ Jaspard, pp. 73-74.

⁷⁸ Voir Meurs, Dominique/ Ponthieux, Sophie; "Ecart de Salaire", Femmes, Genre et Société, La Découverte, Paris, 2005, pp. 256- 264.

⁷⁹ Pour plus d'information voir Mojab, Shahrzad; "Namusun Tikelliği ve Öldürmenin Evrenselliği: Erken Uyarı Sinyallerinden Feminist Pedagojiye", Traduit par Güneş Kömürçüler, Namus Adına Şiddet, İstanbul Bilgi Üniversitesi Yayınları, İstanbul, 2006, pp. 17-42.

Bibliographie

- Bajos, Nathalie/ Ferrand, Michèle ; “Contraception et Avortement”, Femmes, Genre et Société, La Découverte, Paris, 2005.
- Batinder, Elisabeth; Fausse Route, Odile Jacob, Paris, 2003.
- Berghan, Selin; Lubunya: Transseksüel Kimlik ve Beden, Metis Yayınları, İstanbul, 2007.
- Berktaş, Fatmagül; Tektanlı Dinler Karşısında Kadın, Metis Yayınları, İstanbul, 2000.
- Berktaş, Fatmagül; Tarihin Cinsiyeti, Metis Yayınları, İstanbul, 2003.
- Bloch, Marc; Feodal Toplum, Traduit par Mehmet Ali Kılıçbay, Doğu Batı Yayınları, Ankara, 2005.
- Bozon, Michel; “Femmes et Sexualité, Une Individualisation Sous Contraire”, Femmes, Genre et Société, La Découverte, Paris, 2005.
- Connell, R.W.; Toplumsal Cinsiyet ve İktidar, Traduit par Cem Soydemir, Ayrıntı Yayınları, İstanbul, 1998.
- Crampe-Casabet, Michèle ; « Onsekizinci Yüzyıl Felsefesinin Bir Örneği, Kadınların Tarihi-Rönesans ve Aydınlanma Çağı Paradoksları, Traduit par Ahmet Fethi, Tome: III, Türkiye İş Bankası Yayınları, İstanbul, 2005.
- Çağlar, Fatma İrem; “Feminist Perspektiften İnsan Hakları”, Hukuk Felsefesi ve Sosyolojisi Arkivi, İstanbul Barosu Yayını, İstanbul, 2003.
- Demichel, Francine; “Concepts Juridiques et Différence Sexuelle”, Lectures de la Différence Sexuelle, Des Femmes, Paris, 1994.
- Dinçkol, Bihterin; “Aristo ve Rousseau’da Kadın-Erkek Eşitsizliği”, Facultatis Decima Anniversaria, Marmara Üniversitesi Hukuk Fakültesi 10. Yıl Armağanı, İstanbul, 1993.
- Duby, Georges; Erkek Ortaçağ, Aşka Dair ve Diğer Denemeler, Traduit par Mehmet Ali Kılıçbay, Ayrıntı Yayınları, İstanbul, 1991.

- Duby, Georges, Duby; Şövalye, Kadın ve Rahip, Feodal Fransa'da Evlilik, Traduit par Mehmet Ali Kılıçbay, Ayrıntı Yayınları, İstanbul, 1991.
- Duby, Georges/Barthélemy, Dominique/ De La Roncière; Özel Hayatın Tarihi-Feodal Avrupa'dan Rönesans'a, Traduit par Roza Hakmen, Préparé Par: Ariès, Philippe/ Duby, Georges, Yapı Kredi Yayınları, İstanbul, 2002.
- Engels, Friedrich; Ailenin, Özel Mülkiyetin ve Devletin Kökeni, Traduit par: Kenan Somer, Sol Yayınları, Ankara, 1971.
- Ferrand, Michèle; Féminin Masculin, La Découverte, Paris, 2004.
- Fonay Temple, Suzanne; "Beşinci Yüzyıldan Onuncu Yüzyılda Kadınlar", Kadınların Tarihi-Ortaçağın Sessizliği, Traduit par Ahmet Fethi, Tome: II, Türkiye İş Bankası Yayınları, İstanbul, 2005.
- Fraisse, Geneviève; "Cinsel Farklılığın Felsefi Bir Tarihi", Kadınların Tarihi-Devrimden Dünya Savaşına Feminizmin Ortaya Çıkışı, Traduit par Ahmet Fethi, Tome: IV, Türkiye İş Bankası Yayınları, İstanbul, 2005.
- Frogoni, Chiara; "Tasavvur Edilmiş Kadın", Kadınların Tarihi-Ortaçağın Sessizliği, Traduit par Ahmet Fethi, Tome: II, Türkiye İş Bankası Yayınları, İstanbul, 2005.
- Güriz, Adnan; Hukuk Felsefesi, Siyasal Kitabevi, 7. Baskı, Ankara, 2007.
- Güriz, Adnan; Feminizm, Postmodernizm ve Hukuk, Ankara Üniversitesi Hukuk Fakültesi Yayınları, No: 521, Ankara, 1997.
- Jaspard, Maryse; Les Violences Contre les Femmes, La Découverte, Paris, 2005.
- Karadağ, Nergiz; Avrupa İnsan Hakları Sözleşmesi ve Türk Hukuku Kapsamında Cinsel Azınlık Hakları, Mémoire Non Publié, İstanbul, 2007.
- Lanquetin, Marie-Thérèse; " Discrimination", Femmes, Genre et Société, La Découverte, Paris, 2005,

- Laroche, Gisserot; F.; “Le Nouveau Code Marocain de la Famille: Innovation ou Archaïsme?”, *Revue de Droit Internationale et de Droit Comparé*, Tome: LXXXII- 2005.
- Le Bras-Chopard, Armelle; “Egalité”, *Femmes, Genre et Société*, La Découverte, Paris, 2005.
- Lee, Stephen J.; *Avrupa Tarihinden Kesitler*, Traduit par Ertürk Demirel, Dost Kitabevi, Ankara, 2002.
- L’Hermite- Leclercq, Paulette; “Feodal Düzen”, *Kadınların Tarihi-Ortaçağın Sessizliği*, Traduit par Ahmet Fethi, Tome II, Türkiye İş Bankası Yayınları, İstanbul, 2005.
- Meurs, Dominique/ Ponthieux, Sophie; “Ecart de Salaire”, *Femmes, Genre et Société*, La Découverte, Paris, 2005.
- Mill, John Stuart; *L’Asservissement des Femmes*, Traduit par Marie-Françoise Cachin, Petite Bibliothèque Payot, Paris, 2005.
- Mojab, Shahrzad; “Namusun Tikelliği ve Öldürmenin Evrenselliği: Erken Uyarı Sinyallerinden Feminist Pedagojiye”, Traduit par Güneş Kömürçüler, *Namus Adına Şiddet*, İstanbul Bilgi Üniversitesi Yayınları, İstanbul, 2006.
- Paoletti, Marion; “ Femmes et Partis Politiques”, *Femmes, Genre et Société*, La Découverte, Paris, 2005.
- Perrier, Sylvie; “L’Etat, la Famille et le Droit, d’Hier à Aujourd’hui: L’Exemple de Remariage Dans la France d’Ancien Régime”, *Famille et Rapports de Sexe*, Tome: II, Les Editions du Remue-Ménage, Montréal, 2007.
- Perin, Eliane/Dupanloup, Anne/ Berthoud, Marianne/ Dumont, Patricia/ Bianchi-Demicheli, Francesco; *Contrôle de la Fécondité, Avortement et Contraception: La Situation Suisse, Famille et Rapports de Sexe*, Tome 2, Les Editions du Remue-Ménage, Montréal, 2007.
- Platon; Devlet, Traduit par Sabahattin Eyüboğlu, M. Ali Cimcoz, Remzi Yayınevi, 8. Bası, İstanbul, 1995.
- Piponnier, Françoise; “Kadınların Dünyası”, *Kadınların Tarihi-Ortaçağın Sessizliği*, Traduit par Ahmet Fethi, Tome: II, Türkiye İş Bankası Yayınları, İstanbul, 2005.

- Rousseau, Jean Jacques; *Emile ou de l'Education*, Garnier- Flammarion, Paris, 1966.
- Saïdi, Kamel; “La Réforme du Droit Algérien de la Famille: Pérennité et Rénovation”, *Revue Internationale de Droit Comparé*, 2006.
- Sineau, Mariette ; « Vote et Participation Politique”, *Femmes, Genre et Société*, La Découverte, Paris, 2005.
- Sledziowski, Elisabeth, G.; “Dönüm Noktası Olarak Fransız Devrimi”, *Kadınların Tarihi-Devrimden Dünya Savaşına Feminizmin Ortaya Çıkışı*, Traduit par Ahmet Fethi, Tome IV, Türkiye İş Bankası Yayınları, İstanbul, 2005.
- Smith, Preserved; *Rönesans ve Reform Çağı/ Bir Sosyal Arka Plan Çalışması*, Traduit par Serpil Çağlayan, Türkiye İş Bankası Kültür Yayınları, İstanbul, 2001.
- Solinas, Piergiorgio; “Aile”, Traduit par Aykut Derman, Akdeniz, Préparé par Fernand Braudel, Metis Yayınları, İstanbul, 2007.
- Sonnet, Martine; “Bir Kızı Eğitmek”, *Kadınların Tarihi-Rönesans ve Aydınlanma Çağı Paradoksları*, Traduit par Ahmet Fethi, Tome: III, Türkiye İş Bankası Yayınları, İstanbul, 2005.
- Üskül Engin, Zeynep Özlem/ Karaman, Başak; “Roma’da İmparatorluğu’nda ve Roma Hukukunda Ailenin Toplumsal Temelleri”, *Galatasaray Üniversitesi Hukuk Fakültesi Dergisi*, S: 1, 2006.
- Vecchio, Sylvana; “İyi Karı”, *Kadınların Tarihi- Ortaçağın Sessizliği*, Çev: Ahmet Fethi, C.: II, Türkiye İş Bankası Yayınları, İstanbul, 2005.
- Yalom, Marilyn; *Kan Kardeşler/ Kadınların Belleğinde Fransız Devrimi*, Çitlembik Yayınları, İstanbul, 2004.
- Zemon Davis, Natalie ; « Siyasette Kadınlar », *Kadınların Tarihi-Rönesans ve Aydınlanma Çağı Paradoksları*, Traduit par Ahmet Fethi, TOME III, Türkiye İş Bankası Yayınları, İstanbul, 2005.